

DÉCISION DU MAIRE

DM n° 2024-04

Objet : Marché de travaux pour la construction d'une maison des jeunes et aménagements extérieurs à Ondres. LOT 10 : Espaces verts – Approbation de l'avenant n°2.

LE MAIRE D'ONDRES,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 23 juillet 2020 l'autorisant, en vertu de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales, à prendre des décisions de la compétence du conseil municipal,

VU l'article L2194-1 du Code de la Commande Publique, notamment son alinéa 2 stipulant qu'un marché peut être modifié sans nouvelle procédure de mise en concurrence lorsque des travaux, fournitures ou services supplémentaires sont devenus nécessaires,

VU la Décision du Maire n° 2022-21 en date du 09 juin 2022, attribuant les marchés de travaux pour la construction d'une maison des jeunes et aménagements extérieurs à Ondres,

VU le marché du lot n°10 Espaces verts, notifié en date du 13 juin 2022 à la SAS BERTRAND ROQUES, pour un montant de 63 014,70 € HT € HT, soit 75 617.64 € TTC,

VU la Décision du Maire DM n°2023-69, en date du 02 octobre 2023, approuvant l'avenant n°1 au marché de travaux du lot °10- Espaces verts pour la construction d'une maison des jeunes et aménagements extérieurs à Ondres, d'un montant de – 7 778.00 € HT, soit - 9 333.60 € TTC et arrêtant son nouveau montant à la somme de 55 236.70 €HT, soit 66 284.04 €TTC.

VU le devis établi par la SARL ROQUES, d'un montant de 1 606.00 € HT, soit 1 927.20 €TTC pour les travaux de :

- fourniture et pose de lisses basses en bois (hauteur 0.50 m) le long du chemin de Tambourin,
- fourniture et pose de bornes en bois amovibles.



Considérant la nécessité de prendre en compte ces travaux supplémentaires générant une plus-value de + 1 606.00 € HT, soit + 1 927.20 € TTC au marché de travaux du lot °10 Espaces verts pour la construction d'une maison des jeunes et aménagements extérieurs à Ondres,

DÉCIDE

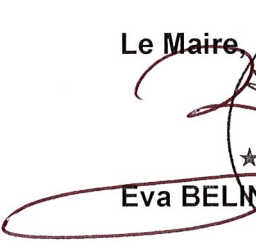
ARTICLE 1. L'avenant n°2 au marché de travaux du lot °10- Espaces verts pour la construction d'une maison des jeunes et aménagements extérieurs à Ondres, d'un montant de + 1 606.00 € HT, soit + 1 927.20 € TTC est approuvé.

ARTICLE 2. Le nouveau montant du marché de travaux du lot °10- Espaces verts pour la construction d'une maison des jeunes et aménagements extérieurs à Ondres, est arrêté à la somme de 56 842.70 €HT soit 68 211.24 €TTC.

ARTICLE 3. Mme Le Maire est chargée du contrôle et du suivi de cette décision.

ARTICLE 4. La présente décision peut faire l'objet de recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le département et de sa publication. Tout citoyen justiciable pourra saisir le tribunal administratif par dépôt de sa requête sur le site www.telerecours.fr, par l'envoi de la requête sur papier ou le dépôt sur place au tribunal.

Fait à ONDRES, le 15 février 2024.

Le Maire,

Eva BELIN

